

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 11 juin 2013, et ce, à laquelle sont présents :

M. Michel Lanthier,	président
M ^{me} Martine Renaud,	vice-présidente
M ^{me} Sylvie DoRay Daigneault,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Lyne Kirouac,	commissaire-parent
M. Roger Miron,	commissaire
M. Rémy Tillard,	commissaire
M ^{me} Stéphanie Viens-Proulx,	commissaire-parent

tous les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Lise Allaire, directrice générale, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} France Trudeau, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, est présent et agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Manon Villeneuve a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Michel Lanthier, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1389/SSGC)

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1390/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1391/SSGC)

M. Rémy Tillard, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. PAROLE À L'ASSEMBLÉE;
7. Contrats de transport 2013-2018;
8. Remplacement de la chaudière au gaz à l'école Notre-Dame;
9. Octroi de contrat pour achats regroupés pour les cahiers d'exercices et manuels scolaires au primaire;
10. Programme de distribution lait-école 2013-2014 – écoles primaires
11. Questions diverses;
12. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

CONTRATS DE TRANSPORT 2013-2018 (RCE-1392/SOST)

CONSIDÉRANT que les contrats de transport liant la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et ses fournisseurs de service actuels viennent à échéance le 30 juin 2013;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le 19 février 2013 de ne pas retenir l'offre du C.I.T. Laurentides;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a adopté le 19 février 2013 les orientations pour la négociation des contrats de transports 2013-2018 de gré à gré avec nos transporteurs;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de négociation ont conclu une entente de principe avec les représentants des transporteurs le 13 mai 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif de transport ont pris connaissance du contenu de cette entente de principe le 6 juin 2013;

CONSIDÉRANT que l'entente de principe a été déposée au caucus le 11 juin 2013;

CONSIDÉRANT que le contenu de cette entente de principe répond aux attentes et aux orientations adoptées par le conseil des commissaires le 19 février 2013;

CONSIDÉRANT que les transporteurs ont signifié leur accord avec le contenu intégral de cette entente de principe;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie DoRay Daigneault, commissaire, d'adopter le contrat de transport scolaire d'une durée de cinq (5) ans (2013-2018) et d'autoriser le président du comité exécutif et la directrice générale à signer pour et au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord les contrats de transport 2013-2018 avec les entreprises suivantes :

- Autobus Alary inc.
- Autobus Brunet inc.
- Jean-Jacques Campeau inc.
- Autobus Rochon inc.
- Autobus de la Promenade 2000 inc.

- Autobus Yvan Ouellette (1987) inc.
- Autobus Transcobec (1987) inc.
- Autobus C. Mongeau enr.
- 9094-8993 Québec inc.
- André Desrosiers

Adopté

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE AU GAZ À L'ÉCOLE NOTRE-DAME (RCE-1393/SRM)

ATTENDU que la firme, Beaudoin Hurens, a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU que des soumissions publiques ont été demandées (soumission #12380-035) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juin 2013 à 14 h;

ATTENDU que la soumission de la compagnie L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon (9106-4154 Québec inc.) de Montréal au montant de 175 950 \$ (avant taxes) a été jugée le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 10 juin 2013;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement de la chaudière au gaz à l'école Notre-Dame à l'entreprise L'Heureux Mongeau J.C. Lauzon (9106-4154 Québec inc.) de Montréal au montant de 175 950 \$ (avant taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents contractuels.

Adopté

OCTROI DE CONTRAT POUR ACHATS REGROUPÉS POUR LES CAHIERS D'EXERCICES ET LES MANUELS SCOLAIRES AU PRIMAIRE (RCE-1394/SRM)

ATTENDU que le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public (soumission # 12380-050) pour l'achat de cahiers d'exercices et de manuels scolaires au primaire pour l'année scolaire 2013-2014, selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mai 2013;

ATTENDU que les soumissions des compagnies « Biblairie G.G.C. Itée de Sherbrooke » et « Coopsco Des Laurentides de Saint-Jérôme » ont été jugées conformes;

ATTENTDU que le mode d'adjudication pour ces achats se fait par article au plus bas soumissionnaire;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles de retenir les deux (2) fournisseurs pour les montants suivants excluant les taxes :

Biblairie G.G.C. Itée, Sherbrooke	140 096,37 \$
Coopsco Des Laurentides, Saint-Jérôme	2 631,35 \$
TOTAL EXCLUANT LES TAXES :	142 727,72\$

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat pour l'achat de cahiers d'exercices et de manuels scolaires au primaire, pour l'année scolaire 2013-2014, aux entreprises mentionnées et d'autoriser chaque direction d'école primaire à passer leurs commandes chez les fournisseurs retenus.

Adopté

PROGRAMME DE DISTRIBUTION - LAIT-ÉCOLE 2013-2014 - ÉCOLES PRIMAIRES (RCE-1395/SRM)

ATTENDU que le budget accordé est de 118 237 \$ dans le cadre du programme de distribution lait-école 2013-2014

ATTENDU que le montant alloué nous permettra d'acheter approximativement 454 757 berlingots de lait pour l'année;

ATTENTU que le mode de distribution dans chaque établissement primaire sera révisé en septembre 2013, suite à une consultation qui sera faite auprès des directions concernées;

ATTENDU que pour ce type de besoin, la Fédération des commissions scolaires du Québec offre un regroupement d'achats;

Étant donné les délais relativement courts pour la transmission de nos besoins;

Il est **PROPOSE** par M. Roger Miron, commissaire :

1. De poursuivre le programme de distribution de lait-école durant l'année scolaire 2013-2014, durant 125 jours de classe.
2. De mandater la Fédération des commissions scolaires du Québec afin qu'elle procède à l'appel d'offres regroupé concernant l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2013-2014 au nom de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord.
3. De respecter le contrat-cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu.
4. D'accepter que le coût relié à la gestion de l'appel d'offres et du contrat-cadre assumé par la FCSQ, qui équivaut à un montant de 0,001 \$ par contenant de lait, soit déjà inclus dans le prix d'achat du produit.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1396/SSGC)

M^{me} Lyne Kirouac, commissaire-parent, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire